

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : F1107/2016 (corr. Mme C. Lheureux)
N/Réf. : AA/KD/BXL21998/s.603
Annexe : 1 dossier + notice de l'inventaire du patrimoine

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Franklin Roosevelt, 31 (arch. A. BLOMME ?).
Modification de la grille existante située à front de l'alignement.
Demande de permis d'urbanisme – **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 29 mars 2017, reçue le 7 avril, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 19 avril 2017, concernant l'objet susmentionné.

L'immeuble concerné par la demande est un vaste hôtel de maître de style néopalladien, probablement conçu par l'architecte Adrien Blomme vers 1928. Il figure à ce titre à l'inventaire du patrimoine architectural de Bruxelles (extension sud). Il est également compris dans la zone de protection de l'Hôtel de Bodt, sis à droite, au n°27 de l'avenue. Il se situe dans le périmètre du RCUZ du Quartier du Solbosch.

La demande vise la rehausse de la grille de clôture longeant le trottoir de l'avenue Franklin Roosevelt de façon à ce que la hauteur totale (soubassement + grille) atteigne 180cm, ainsi que l'adaptation de la hauteur des montants pour supporter les grilles et portails des entrées cochères.

A l'examen du dossier, il apparaît que ces interventions n'auraient aucun impact ni sur l'édifice classé, ni sur le bien question. Elles seraient en effet respectueuses du style de la situation existante dès lors que les interventions seraient réalisées « à l'identique » de la situation originelle et que les soubassements et les pilastres seraient conservés et réutilisés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. – D.M.S. (Mme S. Valcke) ; B.D.U. – D.U. (Mme B. Annegarn).